

Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial à la matière fertilisante
AGTIV CULTURES SPECIALISEES POUDRE

de la société **PREMIER TECH GHA SAS**

enregistrée sous le n° 2020-1682

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Pour le délivrant délivrante de la déclaration
La délivrance des autorisations
de mise sur le marché

Mathieu-Guenni

Informations générales

Noms du produit	AGTIV CULTURES SPECIALISEES POUDRE AGTIV ON SEED CULTURES SPECIALISEES.ENCROUTEMENT
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	PREMIER TECH GHA SAS Le Ciron 49680 VIVY FRANCE
Classe - Type	Préparation fongique sous forme de poudre – Inoculum de <i>Rhizophagus irregularis</i> (<i>Glomus intraradices</i>) souche Pont Rouge (DAOM 181602)
Etat physique	Poudre
Numéro d'intrant	298-2017.01
Numéro d'AMM	1170379

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

02 OCT. 2020

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché



Marie-Christine de GUENIN